



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-418

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2024

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2021-12-02-00033 - 60 LeFayel Chateau IMH 2-12-2021 (4 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France /

R32-2024-07-23-00004 - Arrêté de prorogation, par dérogation, du
délai d'achèvement?? relatif à une subvention au titre de la
dotation de soutien à l'investissement local?? pour la communauté
de communes Flandre intérieure?? DSIL 2020 (2 pages)

Page 8

Direction régionale des affaires culturelles -
Hauts-de-France

R32-2021-12-02-00033

60 LeFayel Chateau IMH 2-12-2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Pôle Patrimoines et Architecture
Conservation Régionale
des Monuments Historiques

**Arrêté portant extension d'inscription au titre des Monuments Historiques
du domaine du FAYEL (Oise), château et parc**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1947 portant l'inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du château du FAYEL (Oise) ainsi que du pavillon à l'angle sud-ouest du parc ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 août 1980 portant l'inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures des communs du château du FAYEL (Oise) ;

VU la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 24 juin 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le domaine du FAYEL (Oise), château et parc, présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que château écrin d'importantes collections de mobiliers, d'objets d'art et de peintures, en tant que parc, un des premiers planté par André Le Nôtre et à ce titre jalon essentiel tant dans sa carrière et dans l'histoire du jardin européen, en tant que domaine conservant encore ses deux fonctions essentielles d'agrément et d'entité économique et enfin en tant qu'élément structurant du grand paysage du Fayel ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est inscrit au titre des monuments historiques le château pour les parties suivantes : les cuisines et arrière-cuisines au sous-sol, le vestibule et son escalier d'honneur ainsi que les six pièces d'apparat au rez-de-chaussée (salon Trévisé, salon de la Mothe Houdancourt, salon Héricy, chambre du Maréchal Mortier, Boudoir de la Compagnie des Indes et chambre Vaudreuil), les trois pièces d'apparat du premier étage (salon, salle de billard, chambre) et la bibliothèque au deuxième étage autour du lanternon qui surmonte le vestibule (parcelle B 267 du cadastre du FAYEL) ; sont également inscrits le petit parc en forme de cœur avec ses murs de clôture et sa grille d'entrée (parcelles B 4, 5, 6, 7, 9, 183, 184, 185, 186, 190, 191, 192, 193, 194, 254, 255, 256, 267, 272, 317 du cadastre du FAYEL), avec la chapelle (parcelle B 269 du cadastre du FAYEL), la fabrique fontaine (parcelle B 9 du cadastre du FAYEL) et la croix de Saint-André (parcelle B 185 du cadastre du FAYEL) ainsi que les deux allées nord-sud (parcelles ZA 26b et A 253, portion de la rue des Lombards du domaine public, ZC 74 du cadastre du FAYEL) et est-ouest qui le traversent (parcelles ZC 1, B 300 et 303 du cadastre du FAYEL) ; le bois de Gansoive (parcelle A 273, ZB 1

du cadastre du FAYEL) et l'emprise au sol des anciens parcs à pommes et à blé (parcelles ZC 1 du cadastre du FAYEL) ainsi que l'emplacement des anciennes allées qui relient le grand parc au petit parc (parcelle ZB 32 et 33 du cadastre du FAYEL) ; le lieu-dit de la fontaine blanche - source et fontaine - (parcelle ZE 5a du cadastre de CHEVRIERES), l'emprise au sol du système hydraulique (parcelles ZE 5, 6, 143, 144, 145, 146, 222 et ZD 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 33, 34, 35 du cadastre de CHEVRIERES) et la mare (domaine public du cadastre du FAYEL) ;

Et appartenant à :

- parcelles A 253, 273, B 4, B 5, B 6, B 7, B 9, B 183, B 184, B 185, B 186, B 190, B 191, B 192, B 193, B 194, B 254, B 255, B 256, B 267, B 269, B 272, B 300, B 303, B 317, ZA 26b, ZB 1, ZB 32, ZB 33, ZC 1, ZC 74 du cadastre du FAYEL (Oise) et ZE 5, ZE 146 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Philippe Alain Jean Jacques Michel Noël Marie de COSSE BRISSAC, directeur de Banque, né à PARIS (75008) le 25 décembre 1966, époux de Madame Cécile Thérèse Séverine Anne LANNES de MONTEBELLO, demeurant à Paris (75008) au 4 rue d'Astorg. Celui-ci en est propriétaire par l'acte de donation à titre de partage anticipé et de partage passé le 9 mars 2011 devant Maître Sylvie DURANT des AULNOIS, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sylvie DURANT des AULNOIS, Christian PISANI, Éric DUBOST et Philippe GROENINCK, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » ayant son siège à Paris (75008) au 10 rue du Cirque, et publié au Service de la Publicité Foncière de SENLIS (Oise) le 9 juin 2011, volume 2011 P numéro 2653 ;
- parcelle ZD 7 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Groupement Foncier Agricole La Galette, dont le siège social est au 561 rue de la Galette 60710 CHEVRIERES (Oise) et au SIREN 490 878 972. Celui-ci en est propriétaire par acte portant transformation de la Société Civile Immobilière La Galette en Groupement Foncier Agricole La Galette aux termes d'un acte reçu par Maître Carole POILLY, notaire à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE (Oise), contenant dépôt de pièces, le 29 août 2012, publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 23 octobre 2012, volume 2012 P numéro 4756 ;
- parcelle ZD 17 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Michèle Julia Albertine DEMUYNCK, retraitée, née à VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) le 10 février 1939, veuve en uniques noces de Monsieur Albert Louis LEMAITRE, demeurant à CHEVRIERES (Oise) au 128 rue de Beauvais. Celle-ci en est propriétaire par acte de partage passé le 30 janvier 2020 devant Maître Ludovic MERLIN, notaire à LE MEUX (Oise) au 83 rue de la République, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 25 février 2020, volume 2020 P numéro 987 ;
- parcelle ZD 18 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Didier Arsène Gaston PINEL, agent d'entretien, né à HOUDANCOURT (Oise) le 24 août 1948, et son épouse, Madame Ginette Léone Denise DHERVILLEZ, employée administratif, née à NOGENT-SUR-OISE (Oise) le 17 juillet 1950, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) au 268 rue Antoine Bulot. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé les 16 et 17 mars 1998 devant Maître Emmanuel LEPLAT, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 14 avril 1998, volume 1998 P numéro 1974 ;
- parcelle ZD 19 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Didier Arsène Gaston PINEL, agent d'entretien né à HOUDANCOURT (Oise) le 24 août 1948, et son épouse, Madame Ginette Léone Denise DHERVILLEZ, employée administrative, née à NOGENT-SUR-OISE (Oise) le 17 juillet 1950, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) au 268 rue Antoine Bulot. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 4 juillet 1988 devant Maître Emmanuel LEPLAT, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 20 septembre 1988, volume 9431 numéro 15 ;
- parcelle ZD 20 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Lucette Irma Lucie BOGAERT, avocate au barreau du HAVRE, née à CHEVRIERES (Oise) le 15 octobre 1928, épouse de Monsieur Jacques François Yves BARRAT, demeurant au HAVRE (Seine-Maritime) au 3 rue Othon Friesz. Celle-ci en est propriétaire par attestation après décès passée le 2 novembre 1979 devant Maître Yves DELABARRE, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 27 novembre 1979, volume 6969 numéro 6 ;
- parcelle ZD 21 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Xavier Pierre Armando SEREY, écolier, né à Singapour (République de Singapour) le 23 mars 1985 ; Mademoiselle Carolina Maria Lucia SEREY écolière, née à Singapour (République de Singapour) le 29 novembre 1986 ; Monsieur Pablo Alain François SEREY, écolier, né à Singapour (République de Singapour) le 9 juin 1988, demeurant ensemble à CLAMART (Hauts-de-Seine) au 12 rue du Commandant Duval. Ceux-ci en sont propriétaires par attestation après décès passée le 24 septembre 1998 devant Maître Christian TEXIER notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean Pierre LIEURY, Christian TEXIER et Thierry DUFOUR, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à Paris (75008) au 5 rue de Téhéran, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 1^{er} octobre 1998, volume 1998 P numéro 4725 ;

- parcelle ZD 22 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Grégoire Marie René LANGLOIS-MEURINNE, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 11 juin 1970, et son épouse Madame Armelle Jeanne Isabelle Marie DE CACQUERAY VALMENIER, orthophoniste, née à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône) le 2 mai 1972, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) à la Ferme de la Galette ; Monsieur Yves Marie Charles LANGLOIS-MEURINNE, ingénieur, né à NOYON (Oise) le 29 janvier 1974, célibataire, demeurant à Paris (75017) au 86 boulevard des Batignolles. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 21 juillet 2004 devant Maître Dominique DENEUBOURG-BERARD, notaire associé de la société dénommée « Dominique DENEUBOURG-BERARD, notaire associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège social est à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise) au 160 avenue de Flandre, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 6 septembre 2004, volume 2004 P numéro 4600 ;

- parcelle ZD 23 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Daphnée Marie Delphine HAQUIN, responsable de boutique, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 2 décembre 1975, épouse de Monsieur Manuel HADDAD, demeurant à MAISONS-LAFFITTE (Yvelines) au 9 rue des Gravières ; Madame Charlotte Marie Véronique HAQUIN, agent d'assurance, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 24 avril 1977, épouse de Monsieur Fabien Marcel Pierre FRAEYMAN, demeurant à BRUYERES-SUR-FERE (Aisne) au 9 rue du Pont Trugny ; Monsieur Henri Marie Denis HAQUIN, cadre commercial, né à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 31 mai 1980, époux de Madame Marie Lucie Emmanuelle PATRIA, demeurant à LA GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine) au 113 avenue du Général Leclerc ; Mademoiselle Lucie Marie Florence HAQUIN, orthoprothésiste, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 4 juillet 1984, célibataire, demeurant à MONTREAL H1T 1T1T QC CANADA (Canada) appartement 24 4395 beaubien. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de donation partage passé le 26 avril 2010 devant Maître Mireille LECONTE notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Mireille LECONTE et Corinne PEROTTO notaires associées » titulaire d'un Office Notarial à ACY-EN-MULTIEN (Oise) au 3 route de Meaux et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 4 juin 2010, volume 2010 P numéro 2562 ;

- parcelles ZD 33 et ZE 222 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Annick Suzanne Yvonne Blanche JEAN, agricultrice, née à MANTES-LA-JOLIE (Yvelines) le 3 août 1948, épouse séparée contractuellement de biens de Monsieur Yves André BERGEOT, demeurant à PUISEUX (Seine-et-Marne). Celle-ci en est propriétaire par acte de donation partage passé le 13 janvier 1990 devant Maître Jean-Pierre ADJAY, notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à MANTE-LA-JOLIE (Yvelines) au 19 avenue Franklin Roosevelt, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 19 février 1990, volume 1990 P numéro 928. La parcelle ZE 222 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) est issue de la division cadastrale de la parcelle ZE 2 en ZE 222 et 223, suite au procès-verbal n° S 408 relatif aux changements dans le numérotage des îlots de propriété ou de parcelles publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 18 juin 1990, volume 1990 P numéro 3130 ;

- parcelle ZD 34 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Mademoiselle Sylvie Suzanne Simone GILBERT, assistante en recherche clinique, née à PARIS (75008) le 9 août 1955, célibataire, demeurant à SAINT-MARD (Seine-et-Marne) au 36 rue Georges Bizet. Celle-ci en est propriétaire par un acte de donation partage passé le 4 octobre 2003 devant Maître Michel VILLAUME, notaire à MEAUX (Seine-et-Marne) au 49 avenue Salvador-Allendé, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 janvier 2004, volume 2004 P numéro 221 ;

- parcelle ZD 35 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Grégoire Marie René LANGLOIS-MEURINNE, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 11 juin 1970 et son épouse Madame Armelle Jeanne Isabelle Marie de CACQUERAY VALMENIER, orthophoniste, née à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône) le 2 mai 1972, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) à la Ferme de la Galette ; Monsieur Yves Marie Charles LANGLOIS MEURINNE, agriculteur, né à NOYON (Oise) le 29 janvier 1974 et son épouse Madame Stéphanie Brigitte de BANNES GARDONNE, sans profession, née à WISSEMBOURG (Bas-Rhin) le 6 septembre 1974, demeurant ensemble à COMPIEGNE (Oise) au 32 rue du lieutenant Ducloux. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 29 juillet 2011 devant Maître Pascal COURTIER, notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « SCP Pascal COURTIER, Jean-Yves BERGEAUD, Julien COURTIER et Christophe VIELPEAU, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à MEAUX (Seine et Marne) au 47 boulevard Jean Rose et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 22 septembre 2011, volume 2011 P numéro 4383.

- parcelles ZE 6 et ZE 145 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Alain René Louis CRAPPIER, docteur en médecine, né à COMPIEGNE (Oise) le 26 avril 1940, célibataire, demeurant à Paris (75015) au 196 rue de Lourmel et Monsieur François Pierre Gilbert CRAPPIER, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 30 septembre 1945, époux de Madame Annie Claire PALLU, demeurant à CHEVRIERES (Oise). Ceux-ci en sont propriétaires par acte de donation entre vifs à titre de partage anticipé passé devant Maître Jean TESSIER de la société dénommée « ROBBES & TESSIER, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à

COMPIEGNE (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 5 mai 1976, volume 6083 numéro 9 ;

- parcelle ZE 143 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Cécile Marie-Louise Marthe VERVEL, vendeuse à domicile indépendant, née à COMPIEGNE (Oise) le 31 octobre 1976, épouse de Monsieur Denis Gilbert Edmond LEFEVRE, demeurant à CHEVRIERES (Oise) au 816 rue de Compiègne et Madame Clotilde Germaine Jeanne VERVEL, assistante de Direction, née à COMPIEGNE (Oise) le 12 novembre 1980, épouse de Monsieur Sébastien Lucien Joseph FLAUDER, demeurant à LA COUTURE (Pas-de-Calais) au 2354 route d'Estaires. Celles-ci en sont nues-propriétaires par acte de donation et partage passé devant Maître Dominique DENEUFBOURG-BERARD, notaire associé de la Société Civile Professionnelle DENEUFBOURG-BERARD et WAROQUIER, titulaire d'un Office Notarial à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise) au 9 rue du Soleil Levant, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 mars 2019, volume 2019 P numéro 1119 ;

- parcelle ZE 144 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Brigitte Marie Jeanne HUBLLOT, professeur d'enseignement supérieur, née à Paris (75015) le 25 novembre 1949, épouse de Monsieur Jean Pierre Robert PICQ, demeurant à Paris (75007) au 14 rue Duroc. Celle-ci en est propriétaire par acte de liquidation et partage passé le 4 mars 2015 devant Maître Elisabeth MONTES, notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Daniel GILLES, Paul CEYRAC, Corinne de BUHREN, Elisabeth MONTES, Jean-Pierre BIGOT, Anne GUICHARD, Bertrand LUCAS, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à Paris (75001) au 3 rue de Turbigo, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 mars 2015, volume 2015 P numéro 1017 ;

- pour les parties non cadastrées (portion de la rue des Lombards du domaine public et mare communale) appartenant au domaine public

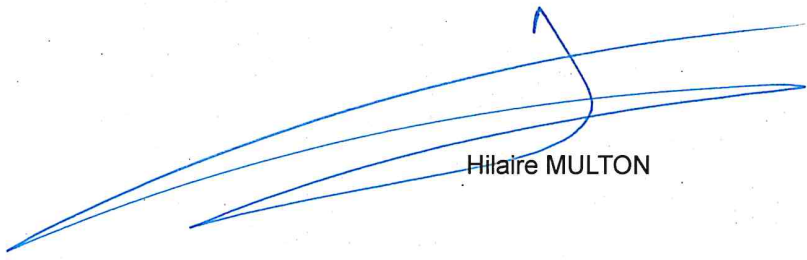
Article 2 - En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au Service de la Publicité Foncière de SENLIS (Oise) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de l'Oise, aux propriétaires et au maire du FAYEL qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 2 décembre 2021

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional des affaires culturelles



Hilaire MULTON

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-07-23-00004

Arrêté de prorogation, par dérogation, du délai
d'achèvement
relatif à une subvention au titre de la dotation de
soutien à l'investissement local
pour la communauté de communes Flandre
intérieure
DSIL 2020



**Arrêté de prorogation, par dérogation, du délai d'achèvement
relatif à une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
pour la communauté de communes Flandre intérieure
DSIL 2020**

N°EJ 2103012224

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2334-28 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;

Vu le décret n° 2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant autres dispositions ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020, notifié le 18 août 2020, accordant à la communauté de communes Flandre intérieure une subvention pour « la création d'un office de tourisme du futur à Cassel » ;

Vu l'arrêté de prorogation du 10 novembre 2022, fixant le délai de commencement au 18 août 2023 ;

Vu le courrier du maire de communauté de communes Flandre intérieure du 10 juin 2024 faisant état des raisons pour lesquelles l'opération n'a pas commencé avant 18 août 2023 et sollicitant le maintien de la subvention DSIL ;

Considérant que le projet a été retardé du fait de difficultés n'incombant pas au bénéficiaire ;

Considérant que l'opération objet du présent arrêté s'inscrit dans la vision plus générale de la mise aux normes et de l'amélioration des services publics ;

Considérant qu'il est conforme à l'intérêt général et au vu des circonstances locales de déroger aux dispositions de l'article R2334-28 du CGCT ;

Considérant que la prorogation du délai de commencement de l'opération permet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

Considérant que la prorogation du délai de commencement de l'opération ne porte ni atteinte aux intérêts de la défense ou de la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions de l'article 12 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 susvisé auxquelles il est dérogé ;

Considérant que la présente dérogation est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délai de commencement des travaux

Par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral attributif d'une subvention DSIL du 23 juillet 2020 et de l'article R2334-28 du CGCT, le délai de commencement des travaux de la création d'un office de tourisme du futur à Cassel est prorogé jusqu'au 31 janvier 2025.

Article 2 – Délais et voie de recours

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – lequel peut être saisi via www.telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Lille, le 23 JUIL. 2024



Bertrand GAUME

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf